

Image not found or type unknown



Logement par son employeur (mairie)

Par **thfv**, le **16/09/2011** à **07:08**

Bonjour,rnJ'aimerais savoir si un employé communal peut ou doit etre logé par la mairie dans laquelle il travaille si il a des problèmes de logement ou de loyers impayés. Et si oui quelle est la procédure à suivre. Notemment en cas d'urgence et de risque de se retrouver à la rue.rnMerci de vos réponses